

CAMP AQUATIQUE de Kirkland

Manuel des parents

Été 2023

CONTENU

- 1 Message aux parents
- 1 Horaire et coordonnées
- 1 Adresse du camp
- 2 Service de gardiennage
- 3 Arrivée au camp
- 3 Absences et retards
- 3 Départ du camp
- 4 Renseignements généraux
- 5 Code de conduite
- 5 FAQ



**Camp aquatique
Chalet Ecclestone**
130, Argyle
Kirkland, H9H 3J1

Piscine Ecclestone :
110, Granada
Kirkland, H9H 3J7

Chers parents,

Bienvenue à l'édition 2023 du camp de jour AQUATIQUE de Kirkland.

Dans ce manuel, vous trouverez toute l'information pertinente aux règles et procédures du programme de camp de jour ainsi que des conseils et des renseignements sur nos services. Nous vous invitons à vous familiariser avec son contenu afin que votre enfant puisse profiter pleinement de son expérience avec nous.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous souhaitons un très bel été!

Meilleures salutations,

Geneviève Lebrun

Chef de section - programmation de loisirs

Vos moniteurs Mario, Minion, Nemo, Citrus & Elsa

En partenariat avec le personnel de la piscine Ecclestone

Horaire de bureau et coordonnées

Horaire de bureau :

Le bureau du Camp de jour : 7 h à 18 h

Le bureau du Service des loisirs : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

Coordonnées:

Service des loisirs : administration, inscription, paiement :

Complexe sportif : 16950, boul. Hymus

514 630-2719, poste 0

loisirs@ville.kirkland.qc.ca

Bureau du camp de jour : le camp au quotidien :

Complexe sportif : 16950, boul. Hymus

514 630-2719, poste 3322

campdejour@ville.kirkland.qc.ca

Si vous laissez un message, veuillez préciser votre nom, votre numéro de téléphone, le nom de votre enfant, le camp auquel il/elle est inscrit.e ainsi que la raison de votre appel.

L'ÉQUIPE

D'ANIMATION

Notre personnel est choisi pour son enthousiasme, sa créativité et sa capacité de supervision des enfants.

Chaque employé participe à une session de formation intensive qui comprend une certification de premiers soins et RCR, une certification des techniques d'animation DAFA ainsi que des règles à suivre

N'hésitez pas à communiquer avec le moniteur de votre enfant avant ou après les heures du camp si vous avez des questions.



TRANSPORT

Au camp de jour:

Le parent ou tuteur légal doit accompagner l'enfant au camp de jour et venir le chercher en fin de journée.

Service de gardiennage

Le service de gardiennage est offert AVANT et APRÈS les heures de camp de jour au chalet Ecclestone.

Session du matin: 7 h 15 - 8 h 45 au Chalet Ecclestone

Session d'après-midi: 16 h - 18 h au Chalet Ecclestone

Lieu de débarquement et cueillette:

- CHALET Ecclestone : 130, Argyle Kirkland, H9H 3J1

Coût par semaine

Il est possible d'inscrire son enfant à la session du matin seulement (½ journée), à la session de l'après-midi seulement (½ journée), ou aux deux sessions (journée complète).

Semaines 1 & 2 :	½ journée	:	18 \$/semaine
	Journée complète	:	36 \$/semaine
Semaines 3 à 8 :	½ journée	:	22 \$/semaine
	Journée complète	:	44 \$/semaine

Inscription

L'inscription **préalable** au service de gardiennage est obligatoire pour que votre enfant puisse profiter de ce service. Les enfants qui n'y sont pas inscrits doivent arriver et quitter aux heures normales d'arrivée et de départ. L'inscription peut se faire en ligne en accédant à votre compte AccèsCité Loisirs au www.ville.kirkland.qc.ca, au plus tard le vendredi précédent la semaine requise (à midi).

Service à la semaine

Le service de gardiennage est disponible à la semaine seulement - il n'est pas possible d'inscrire un enfant à la journée. **En cas d'urgence**, les parents doivent aviser les chefs d'équipe dès que possible au 514 630-2719, poste 3322. À noter que des frais de 10 \$ s'appliqueront et devront être payés via votre compte AccèsCité Loisirs.

Activités

Les activités pendant les périodes de gardiennage incluent du bricolage, des jeux de société, et des activités planifiés.

Il faut également prévoir une collation qui ne requiert pas de réfrigération pour la période de gardiennage. Les gardiens d'enfants en feront la cueillette le matin et les mettront de côté pour les redonner en après-midi.

Politique de retard

Les parents qui arrivent après 18 h pour chercher leur enfant devront acquitter des frais de 10 \$ pour les dix premières minutes de retard et 1 \$ par minute additionnelle. Ces frais doivent être payés via votre compte AccèsCité Loisirs.

Arrivée au camp

Veillez vous assurer de déposer votre enfant à la piscine Ecclestone à **8h45**:

Lieu de débarquement entre 8h45 et 9h: PISCINE Ecclestone 110, Granada , Kirkland, H9H 3J7

Les parents doivent déposer leur (s) enfant(s) à la porte de la piscine. Un membre de l'équipe du camp de jour accueillera les enfants à l'extérieur. Sous aucune circonstance un parent ne peut laisser un enfant sans surveillance. Plus d'information concernant les arrivées et départs sont à venir!



Absences et retards

Dans l'éventualité où votre enfant s'absente du camp de jour ou arrive en retard, nous vous demandons d'en aviser les chefs d'équipe avant le début de la journée de camp : 514 630-2719, poste 3322. Veuillez mentionner votre nom, le nom de l'enfant et les dates de son absence.

Un enfant qui a de la fièvre ou qui souffre d'une maladie contagieuse doit rester à la maison et son absence doit nous être signalée.

À noter que les jours d'absence ne peuvent pas être remboursés.

Départ du camp

Lors de l'inscription, vous nous avez remis la liste des personnes autorisées à venir chercher votre enfant au camp de jour sur une base régulière. Cette liste sera rigoureusement respectée. Pour y apporter des modifications, veuillez envoyer un courriel campdejour@ville.kirkland.qc.ca puisqu'une autorisation écrite sera requise.

Pour des raisons de sécurité, la personne qui viendra chercher l'enfant devra présenter une **pièce d'identité**. Veuillez vous assurer de venir chercher votre enfant à l'entrée du chalet Ecclestone, entre **16 h et 16 h 15**.

➔ **Lieu de cueillette: Chalet Ecclestone**

Une autorisation parentale préalable est requise pour qu'un enfant puisse quitter les lieux par lui-même. Les enfants autorisés à quitter le camp par eux-mêmes, auront la permission de quitter à **16h15**.

ACTIVITÉS AQUATIQUES

Les activités aquatiques peuvent avoir lieu à tout moment. Pour accélérer le processus, nous demandons que votre enfant porte déjà son maillot de bain à son arrivée au camp. **Les sous-vêtements doivent être inclus dans son sac à dos.**



ACTIVITÉS

Les activités au parc sont organisées par l'équipe d'animation. En voici quelques exemples :

- Cours de natation
 - Baignade libre
 - Sports
 - Journées thématiques
 - Jeux coopératifs
 - Bricolages variés
-

Renseignements généraux

SAC À DOS DES CAMPEURS



Tenue vestimentaire : Short, t-shirt, souliers de course, sandales et chapeau.

Crème solaire et chasse-moustique : La crème solaire et le chasse-moustique doivent être appliqués avant l'arrivée au camp de jour et ajoutés au sac à dos.

Maillot de bain et serviette: Les enfants participeront à des cours de natation et d'autres activités aquatiques. Il est donc important que tous les enfants portent un maillot de bain le matin sous leurs vêtements tous les jours. **Les sous-vêtements doivent être inclus dans son sac à dos.** Si votre enfant porte des **lunettes de natation**, veuillez les apporter.

Dîners et collations : Sauf indication contraire à l'horaire des activités, votre enfant doit apporter son dîner, sa bouteille d'eau et ses collations **TOUS LES JOURS**. L'enfant ne peut acheter aucun aliment sur place ni utiliser de micro-ondes ou réfrigérateur. L'utilisation d'un sac isolant contenant un bloc réfrigérant est recommandée. Deux collations par jour sont à prévoir ainsi qu'une troisième si l'enfant est inscrit au service de garde en après-midi.

Ajout de semaines de camp : L'inscription doit être faite en ligne via votre compte AccèsCité Loisirs, au plus tard le mardi précédant la semaine désirée (selon les disponibilités).

Problèmes médicaux et médicaments : Nous demandons aux parents dont l'enfant souffre de troubles médicaux non signalés sur sa fiche médicale de voir à en aviser les chefs d'équipe dès que possible.

La loi nous interdit d'administrer tout médicament à un enfant sans l'autorisation écrite du parent ou du tuteur légal. Si votre enfant doit prendre des médicaments pendant les heures de camp, il vous faut adresser une demande écrite aux chefs d'équipe autorisant le moniteur de camp de jour à administrer le médicament en question en plus de préciser la façon dont ce médicament doit être administré.

Objets perdus : Nous demandons que votre enfant n'apporte pas d'objets de valeur au camp de jour. La Ville de Kirkland n'est pas responsable des objets perdus.

Jouets: Il est particulièrement important de ne pas apporter des jouets ou d'électroniques au camp.



Rappel concernant les allergies : Plusieurs de nos campeurs souffrent d'allergies mortelles aux noix et aux arachides. Il est donc primordial qu'un **ENVIRONNEMENT SANS NOIX** leur soit accessible et la collaboration de tous est essentielle à cet égard. Nous demandons aux parents de voir à ce que le sac à lunch et les collations de leur enfant ne renferment aucun produit à base de noix ou d'arachide. Si votre enfant dispose d'un Epipen, il serait souhaitable d'en confier un deuxième à la garde de son moniteur de camp de jour. La santé des enfants en dépend!

Code de conduite des campeurs

Chaque campeur est en droit de jouir pleinement d'une expérience positive dans un environnement sécuritaire et respectueux au programme des camps de Jour de Kirkland. Aucune violence, verbale ou physique, ne sera tolérée à l'égard des autres campeurs ou des membres du personnel. Un système d'avertissements verbaux et écrits est en place pour adresser les écarts de conduite.

Au début de chaque nouvelle semaine de camp, les règlements du programme sont clairement expliqués à tous les campeurs. Violence, intimidation, langage/comportement inacceptable, lancer des objets, quitter le camp sans autorisation, refus de participer aux activités et impolitesse, sont tous des exemples de comportements pouvant faire l'objet de mesures disciplinaires.

Mesures disciplinaires

- 1) **Premier manquement:** avertissement verbal du moniteur et possibilité d'aller en période de réflexion (jusqu'à 3 avertissements verbaux), suivi d'une rencontre moniteur/enfant pour régler le problème.
- 2) **Deuxième manquement:** après trois avertissements verbaux, un rapport écrit est adressé aux parents pour les informer des problèmes liés au comportement de leur enfant. Une rencontre entre les chefs d'équipe et les parents suivra pour trouver une solution au comportement inacceptable de l'enfant.
- 3) **Troisième manquement:** nous nous réservons le droit de suspendre l'enfant ou de l'expulser du camp après trois avertissements écrits. En cas de manquement grave, notamment si la violence physique est en cause, la suspension ou l'expulsion du camp peut être immédiate.

**Une suspension ou une expulsion du camp de jour
NE DONNE DROIT À AUCUN REMBOURSEMENT.**



MODIFIER L'INSCRIPTION

Les règles suivantes s'appliquent à toute modification demandée à l'inscription d'un enfant au programme des camps de jour :

Annulation

Pour être recevable et donner droit à un remboursement maximal de 80% des frais payés, la demande d'annulation d'une inscription (service de garde inclus) doit être faite par écrit et être reçue au moins 5 jours ouvrables (le lundi) avant le début de la semaine de camp à laquelle l'enfant est inscrit.

Transfert

La demande doit être faite au moins 5 jours ouvrables (le lundi) avant le début de la semaine de camp à laquelle l'enfant est inscrit. Des frais d'administration de 10% sont exigibles pour chaque semaine d'inscription faisant l'objet d'une demande de transfert à un autre programme des camps de jour de Kirkland (service de garde inclus).

Chèques sans provisions

Des frais de 35 \$ s'appliquent.

FAQ

Q : Mon enfant devrait-il apporter une veste de sauvetage lors d'activités aquatiques?

R : Oui, il serait souhaitable que votre enfant apporte sa propre veste de sauvetage aux activités aquatiques car nous n'en fournissons pas.